

2026.06

Dans le cadre des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégué au Maire par délibération n°18.2026 du 20 mars 2026, Monsieur Denis PINSAC, Maire, a pris les décisions suivantes :

Du 06 au 26 juin 2026.

- * Arrêté n°50.2026 portant acceptation de la proposition d'honoraires pour l'étude et la proposition d'honoraires pour l'étude et la proposition de solutions technique pour améliorer l'acoustique de la cantine scolaire, La proposition d'honoraires N° H26-1606 A en date du 16 juin 2026 de la société LE PHONOGRAPHE, sise Les Fosses 19310 PERPEZAC LE BLANC d'un montant de 1750.00 € HT soit 2100.00 € TTC est acceptée.
- * Arrêté n°51.2026 portant virement de crédits n°01.2026 Budget Principal Abondement du compte 203.

Le Maire,
Denis PINSAC.

